

La Hulpe, le 30 aout 2021



Règlement de la bibliothèque des Colibris :

La bibliothèque est organisée par des bénévoles qui s'occupent du système de prêt et certaines ont le rôle de conteuse pour les classes de maternelles, 1P et 2P.

Chaque semaine, votre enfant peut choisir un livre de la bibliothèque.

Le prêt est octroyé gratuitement pour une semaine, le livre peut être lu à l'école ou à la maison.

L'élève a le choix de prolonger son prêt ou d'emprunter un nouveau livre la semaine suivante.

S'il n'a pas son livre le jour de la bibliothèque, il ne pourra pas faire un nouveau prêt.

Le prêt de livres à la bibliothèque de l'école est gratuit.

Si un livre est perdu : le montant de la valeur du livre neuf vous sera facturé.

Si un livre est abîmé : (pages froissées, pliées, humidité, ...)

Si le livre est encore utilisable un dédommagement de 7€ pourra être facturé.

S'il est trop abîmé et inutilisable, la valeur du livre neuf vous sera facturée.

Remarque : tant que le dédommagement d'un livre perdu ou abîmé n'est pas effectué, l'enfant ne peut pas emprunter de livres.